



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 mars 2021 (18h34)
Espace Montgolfier- La Lombardière**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	42 + 1
Votants	:	53
Convocation et affichage	:	22/02/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvie BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Assia BAIBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Nadège COUZON (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Denis NEIME, Agnès PEYRACHE.

CC-2021-65 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - ADHESION A L'ASSOCIATION "VELOS ET TERRITOIRES"

Rapporteur : Monsieur William PRIOLON

La mise en place d'itinéraires cyclables sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo est un enjeu d'aménagement de plus en plus prégnant, notamment pour les déplacements sur des courtes distances. Ce développement des mobilités actives augmente la qualité de vie des habitants et participe à l'attractivité du territoire.

Dans cette démarche, l'association Vélo et Territoires propose un accompagnement à plusieurs niveaux, qui présente plusieurs avantages :

1) Bénéficier d'une caisse de résonance en France et en Europe

- Une représentation dans les instances nationales et européennes ;
- Une veille et un relais prioritaire des actualités et financements nationaux et européens ;
- La promotion des actions cyclables dans les supports de communication de

- Vélo & Territoires : la revue trimestrielle, les newsletters (adhérents et grand public), le site Internet et les réseaux sociaux ;
- L'accès à des argumentaires politiques efficaces, des chiffres clés et des atlas vélo régionaux.

2) Appartenir à un réseau dynamique et reconnu

- Des événements rassembleurs : les Rencontres, la Journée Vélo & Territoires, le Club Itinéraires ;
- Des échanges de bonnes pratiques sur le forum de discussions et un relais de vos appels à expériences ;
- Des annuaires (élus, techniciens, bureaux d'études) ;
- Des interventions ponctuelles sur les événements du territoire ;
- Un agenda partenarial riche et au service des adhérents.

3) Accéder à une expertise sur le vélo et les schémas de référence

- Suivi du Schéma national des véloroutes, des schémas régionaux et départementaux ;
- Suivi des documents stratégiques au niveau national et dans les collectivités ;
- Information géographique nationale et homogène grâce à l'Observatoire national des véloroutes et voies vertes ;
- Production de cartes vélo personnalisées et de comparaison avec les territoires voisins ;
- Expertise sur les comptages vélos et vision nationale des fréquentations vélo grâce à la plateforme nationale des fréquentations et le rapport annuel « Analyse des fréquentations vélo » ;
- Un espace adhérent avec un accès à la documentation de référence (fiches-action, supports de présentation, fiches techniques...) ;
- La mise à disposition de modules pédagogiques politiques et techniques.

Il est ainsi proposé l'adhésion d'Annonay Rhône Agglo à l'association Vélo et Territoires, afin de bénéficier d'une expertise dans les domaines technique, juridique et financier des mobilités actives.

L'adhésion à cette association est de :

500 € + 0,005 centime par habitant soit 500 € + 0.005*49 887 = 749.44 € par an.

L'adhésion a une durée de 12 mois, renouvelée par tacite reconduction.

VU l'intérêt de l'action de l'association Vélos et territoire pour le développement des mobilités actives sur les territoires ;

VU l'intérêt du développement des itinéraires cyclables sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE D'ADHERER à l'association « Vélo et Territoires » pour un montant annuel de 749.44 € (sept cent quarante-neuf euros quarante-quatre centimes),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/03/21
Affiché le : 05/03/21

Transmis en sous-préfecture le : 04/03/21
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210301-18785-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET